



**AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
(ANRMP)**

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET (AMI) N° S 154/2021

« RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR UNE ASSISTANCE DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU SYSTEME DES MARCHES PUBLICS DE LA COTE D'IVOIRE SUR LA BASE DE LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DES SYSTEMES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS (MAPS II) »

1. L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire est une Autorité Administrative Indépendante (AAI) régie par l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 qui la rattache à la Présidence de la République de Côte d'Ivoire. Elle est chargée notamment de :

- définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique ;
- veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans les marchés publics et les contrats de Partenariats Public-Privé ;
- réaliser les audits indépendants de la passation et de l'exécution des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- régler les litiges et différends nés à l'occasion de la passation des marchés publics et des contrats de Partenariats Public-Privé.

Ainsi, en vue de rendre le système plus performant et de qualité, l'ANRMP se propose de recourir à des services d'un consultant pour une assistance dans le cadre de l'évaluation du système de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire sur la base de la méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés (MAPS II) de l'OCDE.

2. Les missions du Consultant consisteront, notamment, à :

- analyser le contexte selon le canevas de la MAPS II ;
- identifier des forces et faiblesses du système de passation des marchés publics ;
- élaborer d'une base analytique pour mener des réformes ciblées et concrètes pour le développement futur du système des marchés publics ;
- élaborer de plans d'actions de réforme ;
- prendre en compte des critères d'objectivité, de crédibilité et de qualité du processus d'évaluation et du rapport d'évaluation.

3. Les candidats seront sélectionnés conformément aux procédures nationales décrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics, notamment selon la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (SQC)

4. les différents cabinets seront classés en fonction de leur qualification et expérience. Le cabinet le plus expérimenté et le plus qualifié sera invité à soumettre une proposition technique et financière aux fins de négociations.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 7 h 30 mn à 12 h 30 mn et de 13 h 30 mn à 16 h 30 mn :

Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3
Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –
Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44

6. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leurs capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations ci-dessus, notamment : (i) les **références pertinentes concernant l'exécution de missions similaires** (objet, description, années de réalisation, et coûts de la mission, nom et adresse du client, etc.) et (ii) **les ressources humaines à mobiliser**.

Les candidats peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification. Dans ce cas, un projet de contrat ou d'accord de groupement précisant clairement le consultant chef de file et la nature des liens qui unirait les différents candidats associés, doit être fourni.

Tous les candidats devront joindre à leur dossier, une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse et les pouvoirs qui lui sont délégués.

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous plis fermés en cinq (05) exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous au plus tard le **08/07/ 2021 à 09 heures 00 minute, Temps Universel** :

Pool Secrétariat de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)
Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3
Lot 1085 Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –
Téléphone : 27 22 40 00 40 – fax : 27 22 40 00 44

8. L'ouverture des plis sera effectuée par la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en séance publique le **08/07/ 2021 à 09 heures 30 minutes, Temps Universel** à l'adresse ci-dessous :

Salle de conférences de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, Cocody-Riviera 3
Lot 1085 - Ilot n°118 - 25 BP 589 Abidjan 25 –
Téléphone : 22 40 00 40 – fax : 22 40 00 44 40

Les demandes d'éclaircissement pourront être adressées auprès de :

- **Monsieur DJORO Rodrigue : 05 46 01 95 70 - r.djoro@anrmp.ci**
- **Monsieur BOBO Jean Michel: 05 86 58 83 51 - m.bobo@anrmp.ci**

NB :

- 1- les envois des plis par voie électronique ne seront pas admis. Les plis doivent porter la mention suivante : « AMI N° 154/2021 » ;**
- 2- les termes de références peuvent être retirés au Pool Secrétariat de l'ANRMP.**